



Demande violence psychologique

Par Nathou67

Bonjour a vous j'ai porter plainte contre mon conjoint pour violence psychologique car il a eu le bracelet en avril et depuis ça n aller plus entre nous j'ai découvert a plusieurs reprises que Mr prenez le la cocaïne et il y a des jours ou il était complètement défoncé. La ça fait 15 jours que il n'a plus le droit de rentre en contact lui et moi mais je vers qu'il et entrain de faire toute les démarches pour se faire soigner es ce que je peut retirer ma plainte ? On s aime vraiment beaucoup. Il doit être juger le 19 janvier 2023.

Par jodelariege

bonjour
vous avez toujours la possibilité de retirer votre plainte mais cela n'arrêtera pas à coup sur les poursuites; le procureur pourra décider de maintenir les poursuites surtout dans le cas de violence conjugale (physique ou psychologiques..) lire ci dessous
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16862>

Par ESP

Bonjour
Seule un juge, s'il en est saisi, peut accorder une allègement de peine. Cependant, le juge de l'application des peine agit après avis de la commission de l'application des peines.

Par Nathou67

Ok super merci et si je laisse ma plainte et que je vais le jour du jugement au tribunal pour me porter civil ça va changer quelque chose ?

Par jodelariege

peut être que oui peut être que non.. cependant les juges ont l'habitude des femmes violentées physiquement ou psychologiquement qui reviennent sur leur plainte
en général les juges s'en tiennent aux faits: violence ou pas violence